



RAPPORT ANNUEL 2023

Assfam / Artemis

5 rue Saulnier 75009 Paris

assfamdirection@groupe-sos.org

01 48 00 90 70

GROUPE SOS SOLIDARITÉS

L'association

GROUPE SOS Solidarités agit contre toutes les formes d'exclusion et a pour objectif de faire acquérir le maximum d'autonomie aux différents publics qu'il accompagne selon le principe fondateur :

« Une société pour tous, une place pour chacun. »

Le secteur regroupe les métiers historiques du GROUPE SOS. Depuis plus de 35 ans, il s'est construit par la recherche constante de solutions innovantes, pour répondre aux difficultés des personnes en situation de vulnérabilité. Il porte l'ambition de faire reculer la précarité et de favoriser l'inclusion sociale. Toutes ces activités sont portées par l'association et ses filiales.

Les établissements et services gérés par GROUPE SOS Solidarités sont majoritairement financés par les pouvoirs publics (Agences régionales de santé, Conseils départementaux, DDSCS, etc.)



Les 5 pôles

HANDICAP	HABITAT ET ACTION SOCIALE	ADDICTIONS
Accompagne les personnes en situation de handicap à tous les âges, vers un maximum d'autonomie à travers des leviers comme le logement, la formation, l'insertion et le soin.	Accueille, héberge, loge et insère des personnes en situation d'exclusion et de fragilité.	Agit aussi bien au niveau de la prévention, des soins, de l'hébergement, de l'insertion sociale et professionnelle que de la réduction des risques auprès des personnes en situation d'addiction.

SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	SOIN AVEC HÉBERGEMENT TEMPORAIRE
Développe une offre de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement global dédiée aux personnes vivant avec le VIH ou une hépatite virale, et aux populations exposées au risque de contamination.	Propose aux personnes en situation d'isolement et de précarité des solutions d'hébergement afin de prévenir l'aggravation de leur état de santé et de rendre possible la coordination des soins.

Le GROUPE SOS Solidarités est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, en Guyane, à la Réunion et à Mayotte. Une implantation qui lui permet un rayonnement large et lui offre la capacité de répondre localement aux besoins particuliers des populations.

Nos engagements

C'est autour de quatre engagements forts et structurants que les différents pôles de GROUPE SOS Solidarités ont construit une vision commune et développé des principes d'actions partagés permettant de mettre les personnes accueillies au centre de leur accompagnement. Des engagements qui permettent de réunir l'ensemble des professionnels autour d'un même défi : apporter des réponses concrètes et innovantes pour faire en sorte que personne ne soit au bout de son histoire, aujourd'hui comme demain.

Axe 1

La personne accueillie, actrice de ses projets

En co-construisant avec la personne ses projets, nous l'accompagnons pour qu'elle croie en ses compétences. Nous soutenons sa capacité à faire ses propres choix et à les faire respecter auprès de nos équipes, de ses proches et de ses représentants légaux, le cas échéant. Les expériences qui résultent de ces choix, les risques que la personne prend et que nous assumons avec elle, font partie du cheminement vers l'autonomie.

- ✓ **Donner du temps aux projets des personnes accueillies**
- ✓ **Mobiliser les capacités des personnes accueillies**

Axe 2

Le professionnel, partenaire de la personne accueillie

Nous nous mobilisons au quotidien pour que la posture des professionnels favorise l'émergence des attentes et des désirs des personnes accueillies et soutienne l'élaboration de leurs projets. En partant du postulat que l'établissement ne sait pas tout et ne décide pas de tout, nous plaçons au centre des réflexions et des décisions la parole de la personne accueillie et encourageons les professionnels à se positionner comme de véritables partenaires au service de l'autonomie des personnes.

- ✓ **Créer les conditions favorables**
- ✓ **Développer une culture professionnelle**
- ✓ **Accompagner les professionnels**

Axe 3

L'établissement, une entité en mouvement

Nous croyons grandement au fait que c'est sur le terrain que nous pouvons agir et influencer sur les perceptions et idées que l'on peut se faire des personnes que nous accueillons, des métiers que nous exerçons et des projets que nous portons. À ce titre, chaque établissement de GROUPE SOS Solidarités rend concret et visible ce qui nous caractérise : nos valeurs, nos forces et notre diversité. Ils contribuent également à démontrer notre capacité à innover, en développant des projets en réponse aux besoins d'un territoire, avec l'objectif de maximiser l'impact social de son action.

- ✓ **Décloisonner nos pratiques**
- ✓ **Développer des projets**
- ✓ **Lutter contre les stigmatisations**

Axe 4

La qualité de vie, vecteur essentiel de l'accompagnement

Pour GROUPE SOS Solidarités, la qualité de vie des personnes accompagnées est une priorité au quotidien. Elle prend en compte la santé, la liberté, la sécurité, les droits de l'homme ainsi que le bonheur et la vie en harmonie avec les autres. S'il s'agit souvent de paramètres subjectifs, difficiles à mesurer, tous se rejoignent dans l'objectif de l'accompagnement des personnes : faciliter l'inclusion des personnes vulnérables dans la société.

- ✓ **Favoriser la vie sociale**
- ✓ **Prendre soin**
- ✓ **S'engager dans la prévention**

L'ETABLISSEMENT ASSFAM / ARTEMIS

Personne à contacter	CELINE GUYOT
APE	8899B
CODE SIREN	341 062 404 01864
Adresse	5 rue Saulnier 75009 Paris
Téléphone	01 48 00 90 70
Mail	assfamdirection@groupe-sos.org
Site internet	www.groupe-sos.org

Chiffres clés

- ✓ **2 750** suivis pour un accompagnement à l'accès aux droits et à la santé,
- ✓ **4 463** retenus suivis dans les centres de rétention administrative de Paris-Vincennes, Lille-Lesquin, Strasbourg-Geispolsheim, et Metz Queuleu.
- ✓ **420** apprenants dans le cadre des prestations de formation à destination des professionnels, bénévoles et jeunes scolarisés.

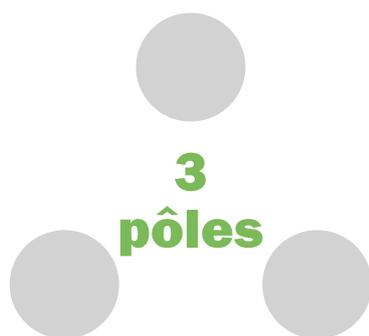
Les grandes orientations du projet de l'établissement

Créée en 1951, l'Assfam participe à l'accueil et l'intégration des migrants et de leurs familles. Son équipe intervient dans les régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Grand Est, soit dans 10 départements : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Nord, la Moselle, le Bas-Rhin, la Haute-Savoie, l'Isère, la Loire et le Rhône.

Ses objectifs sont de :

- ✓ Favoriser la prévention des problèmes liés au phénomène de l'immigration,
- ✓ Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes immigrées ou d'origine étrangère,
- ✓ Participer à l'action contre les phénomènes de discrimination ou d'exclusion sociale,
- ✓ Contribuer à l'information et à la formation des acteurs de l'intégration, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Nos activités se déclinent en 3 pôles : Accueil et Intégration, Juridique et Formation et Conseils, Prévention de la radicalisation et Laïcité



2 sites

7633 bénéficiaires

31 salariés

ACCUEIL ET INTEGRATION	JURIDIQUE	FORMATION	ARTEMIS
Accompagnement à l'accès aux droits et à la santé	Centres de rétention administrative de Paris-Vincennes, Lille-Lesquin, Metz-Queuleu, Strasbourg-Geispolsheim	Socio-Juridiques Spécialisées	Sensibilisation et prévention à la radicalisation Laïcité et gestion du fait religieux
<p>1 sites</p> <p>2750 bénéficiaires</p> <p>1 partenaires</p>	<p>5 073 placements</p> <p>4 663 suivis</p> <p>2 190 éloignés</p>	<p>70 jours</p> <p>288 stagiaires</p> <p>16 partenaires</p>	<p>18 jours</p> <p>132 Stagiaires</p> <p>4 partenaires</p>

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Le début de l'année 2023 a été marqué par la restructuration de l'établissement et la fermeture des antennes de l'Isère, des hauts de Seine et de la Seine Saint Denis. La crise sanitaire de l'année précédente a conduit à de nombreux report ou à des baisses de financement

Artemis, ex-filiale de l'association Groupe SOS Solidarités, spécialisée dans le domaine de la prévention au phénomène de la radicalisation a rejoint également notre établissement. Nous avons accueilli et intégré 3 nouveaux salariés.

L'activité a été très intense sur le dernier trimestre pour récupérer un maximum de retards de l'année 2022, ce qui présage une meilleure année.

PÔLE ACCUEIL ET INTEGRATION

› Accompagnement à l'accès aux droits et à la santé

L'accompagnement à l'accès aux droits et à la santé a pour objectif d'informer les personnes étrangères sur leurs droits, notamment celui lié au séjour, ainsi que celui concernant l'ouverture de leurs droits médicaux et sociaux. Il se déroule sous forme de permanences dans des centres sociaux ou dans nos locaux.

Au cours des entretiens, des informations précises sont données aux personnes concernant les conditions au droit au séjour : information sur les conditions d'entrée sur le territoire et du séjour régulier en France, information concernant les situations d'absence de droit au séjour, explication relative aux différents statuts et motifs ouvrant un droit au séjour...

En parallèle, nous accompagnons les personnes sur les procédures suivantes :

- réunification de la famille auprès des personnes ayant obtenu une protection,
- regroupement de la famille,
- constitution des dossiers de demande de titres de séjour auprès de la Préfecture (première demande, renouvellement, changement de statut, demande d'admission exceptionnelle au séjour...),
- démarches administratives concernant les actes d'Etat Civil, conditions d'obtention de la nationalité française, ouverture de droits sociaux (Rsa, Puma, Ame, prestations de familles).

Ces actions sont financées par la mairie de Paris. Le nombre de suivis et de permanences est défini en fonction de leurs besoins.

Nos professionnels sont des travailleurs sociaux diplômés (assistantes de service social, conseillères en économie sociale familiale...). Nos formatrices juristes les accompagnent et les forment suivant l'évolution de la loi.

En 2023, nous avons suivi **2 750** personnes.

PÔLE JURIDIQUE

DEPUIS JANVIER 2010, NOUS INTERVENONS DANS LES CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE (CRA) DE PARIS-VINCENNES DANS LE RESPECT DU CADRE POSE PAR L'ARTICLE R744-20 DU CESEDA. DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021, NOUS ACCOMPAGNONS EGALEMENT LES PERSONNES RETENUES DANS LES CRA DE LILLE-LESQUIN, METZ-QUEULEU ET STRASBOURG-GEISPOLSHHEIM.

L'administration place en rétention des personnes étrangères afin de mettre en œuvre leur éloignement soit vers un pays tiers soit vers un pays membre de l'Union Européenne ou de l'espace Schengen (ressortissants européens renvoyés vers leur pays de nationalité ou ressortissants d'Etats tiers renvoyés dans le cadre des procédures de remise Schengen ou de mise en œuvre du règlement dit Dublin III).

Les centres de rétention administrative de Paris-Vincennes sont au nombre de deux : Vincennes 1 (ouverture 1995 – extension 09/04/18) de 119 places, et Vincennes 2A et 2B (ouverture 2010) de 58 places chacun. Soit, un total de 235 places.

Le CRA de Lille-Lesquin, ouvert depuis 2006, comptait jusqu'au printemps 2021 86 places. Une nouvelle zone a ouvert cette année, augmentant la capacité du CRA à 116 places. Le CRA de Strasbourg, ouvert depuis 1991, compte quant à lui 34 places. Enfin, le CRA de Metz-Queuleu, ouvert depuis 2009 peut accueillir 98 personnes.

Les centres de Paris-Vincennes, Lille-Lesquin, et Strasbourg-Geispolsheim accueillent exclusivement les hommes isolés. Seul le centre de rétention administrative de Metz peut également accueillir des femmes, et des familles avec enfants mineurs.

Nous disposons de bureaux dans chaque centre et nos 16 juristes, répartis dans les quatre centres sont présents du lundi au vendredi toute la journée, ainsi que le samedi dans le cadre d'une permanence.

Les horaires peuvent varier en fonction du nombre d'arrivées et des situations rencontrées. L'équipe s'assure du respect de sa mission et veille à respecter le taux horaire hebdomadaire tel que défini dans les termes du marché public.

Une permanence téléphonique de 4h (de 14h à 18h) est assurée par la coordinatrice ou la responsable du pôle les dimanches et jours fériés. Nos professionnels sont encadrés par deux coordinatrices et une responsable juridique.

Nous intervenons sur une mission d'aide à l'exercice effectif des droits et rencontrons dans ce but toutes les personnes placées qui souhaitent bénéficier de notre accompagnement. Nous les informons des procédures et ce avec l'aide d'interprètes. Nous formons des requêtes lorsque les moyens juridiques nous semblent opérants et lorsque la personne retenue le souhaite.

Nous sommes informés quotidiennement, par les services du greffe de chaque centre, des nouvelles arrivées, des départs, et des déplacements prévus dans la journée

(audiences, rendez-vous à l'ambassade, à l'hôpital, etc.). Une liste de présence nous est également adressée.

Quatre autres associations intervenaient en 2023 dans les centres de rétention administrative en France Métropolitaine et dans les Départements ou Régions français d'Outre-Mer (DROM) pour apporter une aide effective à l'exercice des droits des personnes retenues (La Cimade, France terre d'asile, Forum réfugiés-Cosi, Solidarité Mayotte). Comme chaque année, nous avons travaillé collectivement à la rédaction et la diffusion de notre rapport d'activité commun. Nous y présentons notamment une analyse des principales situations rencontrées dans les CRA pendant l'année, ainsi que des statistiques détaillées sur le sujet.

✓ **Un nouvel enjeu : l'accompagnement des familles avec enfants mineurs au CRA de Metz-Queuleu**

Le CRA de Metz-Queuleu, dans lequel nous achevons notre première année d'intervention, accueillant des familles avec enfants, nos juristes ont été amenés à adapter leur intervention à ce nouveau public. 79 enfants mineurs, âgé de 6 ans en moyenne, ont en effet été placés en rétention avec leur famille en 2021, dont 31 dans le seul CRA de Metz-Queuleu. A plusieurs reprises, nos équipes ont saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme afin de solliciter la libération de ces familles, celle-ci ayant à plusieurs reprises considérée que l'enfermement des enfants en rétention au-delà de 7 jours constituait un traitement inhumain et dégradant.

✓ **Chiffres clés**

- **5 073** arrivées
- **49,9 %** OQTF sans délai
- **31,8 %** Transfert Dublin
- **4 663** suivis
- Moyenne d'âge : **31 ans**
- **2 241** libérations
- Durée moyenne en rétention : **22 jours**

L'année 2023 est marquée par une augmentation de **32 %** de la durée moyenne de maintien en rétention administrative, qui passe de 16 jours à 22 jours. Cela s'explique notamment par le fait que de nombreuses personnes ont été placées en rétention dans le but d'un éloignement vers des Etats n'ayant pas rouverts leurs frontières depuis le début de la pandémie.

PÔLE FORMATION

La formation des personnes qui accompagnent les personnes étrangères, tant sur les problématiques sociales que juridiques est un enjeu fondamental. En effet, les réformes législatives du droit des étrangers et des droits sociaux se succèdent et transforment constamment l'accompagnement de ces personnes. L'accompagnement devient complexe et difficilement applicable. Les administrations demandent régulièrement aux professionnels de l'action médico-sociale de mettre en place des diagnostics et des accompagnements juridiques. Les délais de recours sont plus rapides, et les marges de manœuvre juridico-administratives restreintes nécessitant pour ces acteurs une bonne connaissance du droit afin d'être très réactifs. C'est pourquoi, nous formons les professionnels à tous les niveaux.

Au vu de toutes nos actions qui nous donnent une expertise juridique et sociale des étrangers en France, nos formations sont classées en deux thématiques : les formations socio-juridiques et spécialisées.

Elles sont organisées soit en intra (pour une seule organisation) soit en inter (sur inscription) sur différents thèmes. Elles se déroulent en présentiel (dans nos locaux ou chez le client) ou en distanciel. Depuis la crise sanitaire, nos formations ont été revisitées afin de s'adapter au format distanciel et nos formatrices sont désormais équipées pour répondre à cette demande.

Nos formations sont animées par des juristes, des assistantes de service social spécialisé, des formatrices linguistiques et des référentes sur des sujets précis tel que l'interculturalité, les mineurs non accompagnés, le droit des étrangers, les bénéficiaires d'une protection internationale.

Au 1^{er} janvier 2021, l'établissement Artemis a intégré l'association Groupe SOS Solidarités et s'est rapproché de notre organisme de formation car les deux établissements ont des thématiques très proches (laïcité, valeurs de la république, interculturalité).

Notre établissement est déclaré organisme de formation depuis le 10/10/2019 sous le numéro 11755404875, a été certifié DataDock le 28/10/2020 et Qualiopi le 1^{er} janvier 2022.

Les programmes présentés peuvent être adaptés en fonction des commandes. Le nombre de jours peut également varier en fonction du besoin.

Pour s'inscrire à une formation, les stagiaires ou leur employeur doivent s'inscrire en ligne : <http://www.assfam.org/> ou envoyer un e-mail à : assfamformation@groupe-sos.org. Un accusé réception est adressé par courriel.

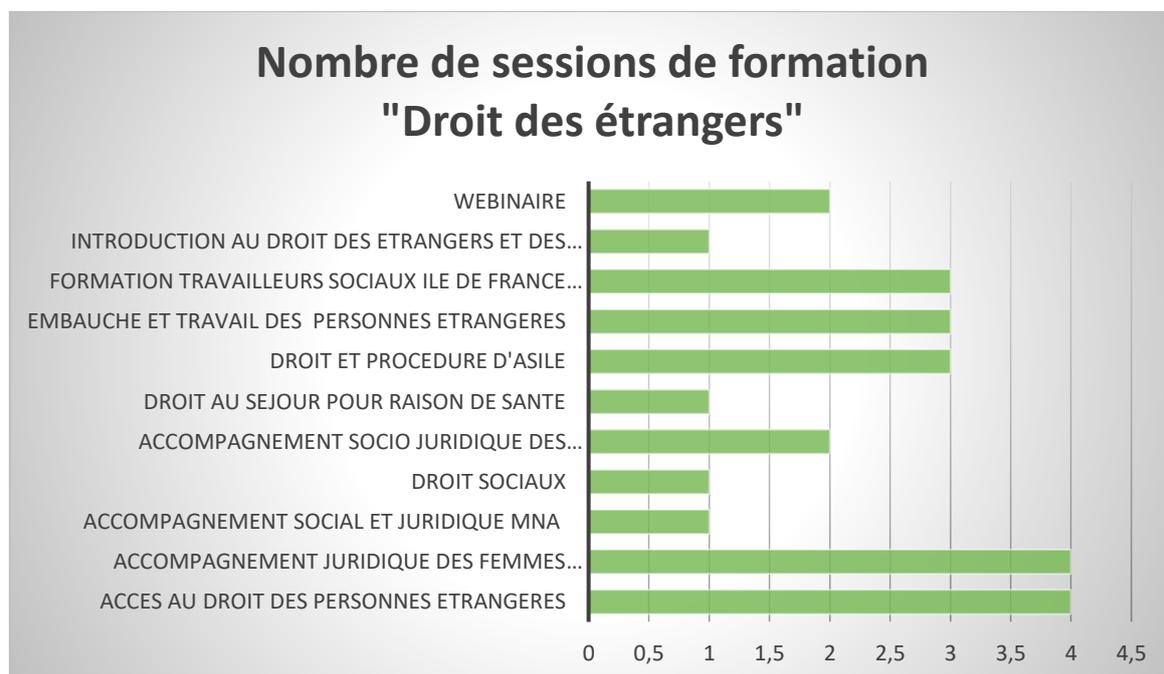
» Chiffres clés 2023

- ✓ **88 jours** soit **36 sessions**
 - ✓ **25 sessions dans le domaine socio-juridique en droit des étrangers**
 - ✓ **11 sessions en prévention de la radicalisation et laïcité**
 - ✓ **156 Tickets**
- ✓ **420 stagiaires**
- ✓ **210 350 €** de prestations facturées
- ✓ **20 clients** différents

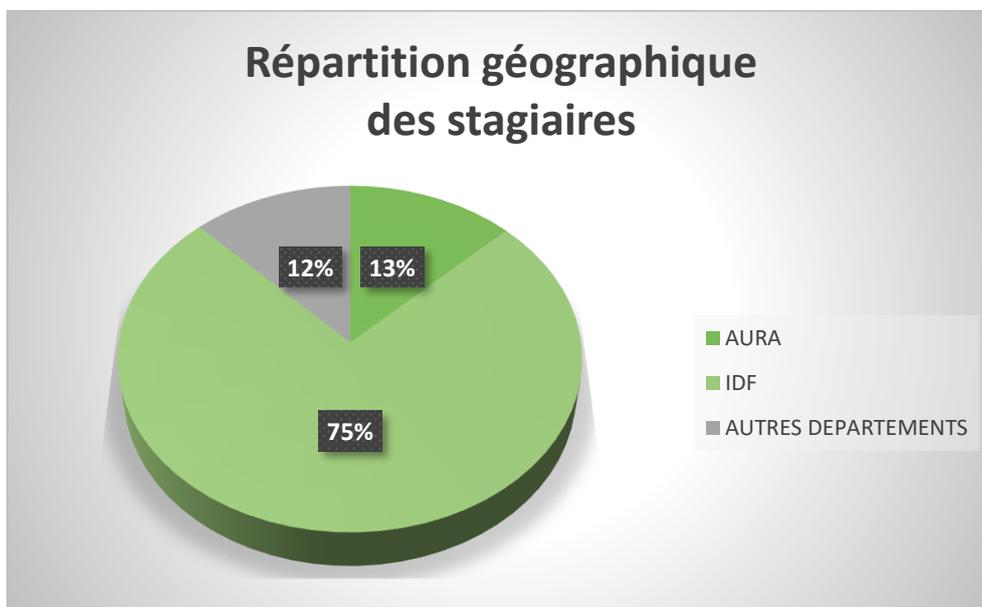
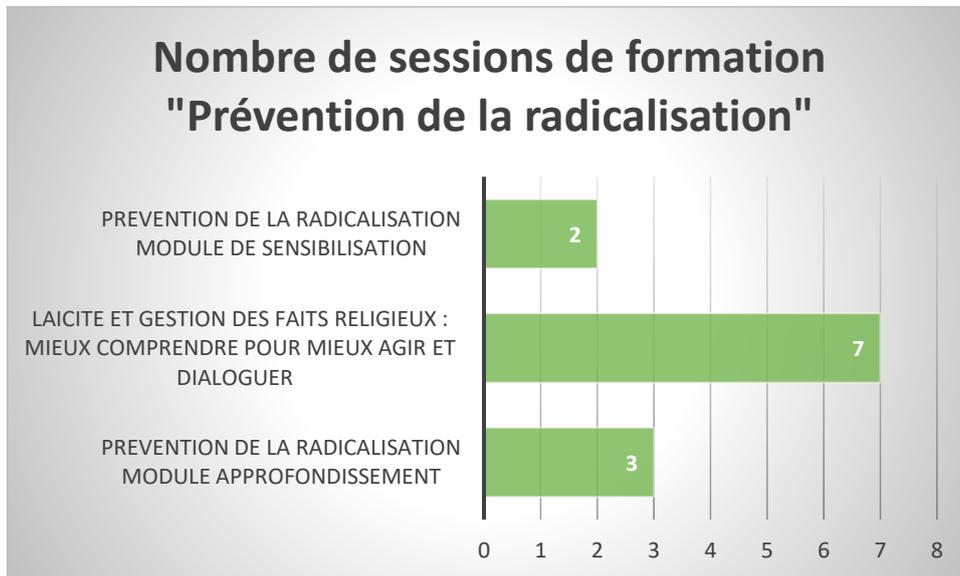
L'organisme de formation a réalisé **88 jours** de formation auprès de **420 stagiaires**.

FORMATION SOCIO JURIDIQUE

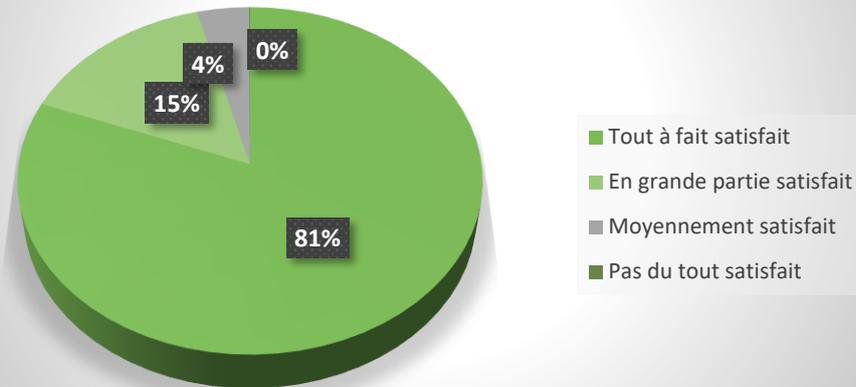
Les formations les plus dispensées concernent l'accompagnement social et droits des étrangers et accompagnement juridique des femmes étrangères victimes de violences



Le pôle prévention de la radicalisation a réalisé **18 jours** de formations, soit 12 sessions.

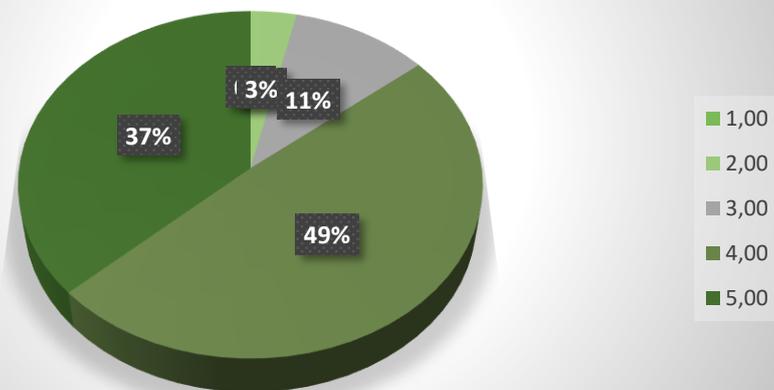


Taux de satisfaction des formations "Droit des étrangers"



Les stagiaires ont été satisfait à **96%**.

Taux de satisfaction des formations "Prévention de la radicalisation"



Les stagiaires ont été satisfait à **86%**

Ces taux montrent la qualité de nos formations.

Les tickets

Suite aux sollicitations régulières de nos partenaires, nous avons mis en place des tickets pour répondre aux questions complexes des travailleurs sociaux qui ont des dossiers avec des problématiques spécifiques et qui demandent des recherches juridiques.

En 2023, nos juristes ont répondu à **156 tickets** auprès de **20 établissements** différents.

Cette demande reste croissante, nos principaux clients sont les travailleurs sociaux du milieu associatif.

LES RÉALISATIONS

Le professionnel, partenaire de la personne accueillie

ÊTRE PARTENAIRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE, C'EST UN VÉRITABLE PROJET DE CHANGEMENT POUR LES PROFESSIONNELS.

› Organisation de l'établissement

L'effectif total au 31/12/2023 compte :

- ✓ **30** salariés en CDI
- ✓ **2** stagiaires

Nous comptabilisons en 2023 :

- ✓ **5** embauches
- ✓ **6** départs (2 démissions - 4 ruptures conventionnelles)

› La culture professionnelle

- ✓ **Analyse de la pratique**

Les juristes des différents centres bénéficient de séances d'analyse de la pratique à hauteur de 1 séance par trimestre, réalisées par un intervenant extérieur. Nous travaillons avec Processus Recherche qui est spécialisé dans l'analyse de pratiques.

› L'accompagnement des professionnels

Le développement des compétences de nos salariés s'opère en interne et en externe. Chaque salarié reste responsable de son projet professionnel.

- ✓ **Les orientations du plan de développement des compétences de l'association**

Chaque année, les professionnels sont invités à proposer leurs souhaits de formations professionnelles autour des 4 axes d'engagements de l'association :

- 1/ La personne accueillie, au centre de nos préoccupations
- 2/ Le professionnel, reconnu et accompagné dans son rôle de partenaire
- 3/ L'établissement
- 4/ Développement de l'alternance, les professionnels de demain

✓ **Formation interne en droit des étrangers**

Il est essentiel de s'assurer de la maîtrise par les salariés du droit applicable aux étrangers et des règles de contentieux administratifs et judiciaires.

La connaissance des règles spécifiques du droit des étrangers par les intervenants constitue un prérequis indispensable pour acquérir une bonne maîtrise des règles et des procédures du contentieux administratif.

Une formation continue est donc primordiale et est principalement dispensée en interne. Elle est mise en œuvre par le Pôle formation, dont l'expertise en droit des étrangers est reconnue et par une veille juridique hebdomadaire et lors de réunions d'équipe. La présence en interne d'un tel Pôle permet de mutualiser rapidement les connaissances.

✓ **Formation spécifique en interculturel**

A quotidien, nos salariés sont confrontés aux spécificités culturelles. Cela implique de la part des intervenants une connaissance minimale des repères et des valeurs qui permettra de comprendre les fondements culturels du comportement de la personne favorisant par là le dialogue.

Notre établissement est aguerri aux techniques permettant d'entrer en relation avec un public ne maîtrisant pas forcément la langue française. Elle a acquis une expertise dans l'accompagnement en situation d'interculturalité et forme tous ses salariés à cette méthode.

✓ **Eloignement des salariés et gestion de la formation à distance : des outils de formation pour former en continu**

La spécificité de nos interventions sur les différents sites de notre établissement est l'éloignement entre des salariés et les équipes de management. Cet éloignement pourrait conduire à des dysfonctionnements s'il n'était compensé par une grande communication. Le lien entre tous les membres du Pôle est quasi permanent via un intrasos sécurisé permettant d'échanger les informations.

✓ **Réunion d'équipes pour renforcer les compétences**

Afin de maintenir le niveau de compétence, les managers réunissent 1 fois par mois à minima leurs équipes



102 C, rue Amelot
75011 Paris
Tél. : 01 58 30 55 55
dg.solidarites@groupe-sos.org